



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Endiguer l'entrée de faux miels en France

Question écrite n° 16421

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la forte augmentation des miels frauduleux sur le marché français et européen. Les faux miels sont des miels dilués avec d'autres éléments comme du sirop de glucose ou du sucre de canne. D'après un rapport du 23 mars 2023 de la Commission européenne, près de la moitié des miels importés en Europe sont « faux ». Des pays comme la Belgique et l'Espagne sont d'ailleurs identifiés comme principaux points d'entrée de ces miels chinois sur le marché européen. Mais rien n'est fait pour empêcher ces produits d'arriver dans les points de vente français. Ces miels frauduleux affectent fortement le marché mondial et européen en tirant les prix vers le bas. La France important 60 % de sa consommation de miel (UE et hors UE), elle est donc particulièrement affectée par les niveaux de prix de ces marchés. Ces niveaux de prix, très bas, mettent en péril la filière apicole française. Les exploitations françaises ne peuvent s'aligner sur ces prix, ce qui fragilise fortement la filière. Une telle abondance de miels étrangers, vendus parfois quatre à cinq fois moins cher que le miel français a pour conséquence d'engendrer des difficultés pour écouler les stocks. La transparence vis-à-vis du consommateur manque fortement. Une indication systématique en toute lettre du pays d'origine du miel sur l'emballage serait bénéfique pour la filière apicole française. En effet, le consommateur pourrait ainsi comparer les différents miels en toute connaissance de cause. Une autre solution serait d'augmenter la fréquence de contrôle du miel afin de détecter les miels frelatés. Cette concurrence déloyale s'ajoute aux nombreuses difficultés que rencontre la filière apicole : dégâts causés par le frelon asiatique, augmentation du prix des bocaux en verre etc. Elle lui demande quelles dispositions il compte prendre afin d'endiguer l'entrée de ces « faux-miels » en France et quelles dispositions il compte prendre pour garantir la qualité et l'authenticité du miel pour les consommateurs français. Elle lui demande également quelles dispositions il compte prendre pour encourager la filière française apicole.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16421

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2283

Question retirée le : 2 avril 2024 (Retrait à l'initiative de l'auteur)